

Janvier
2022

Soubise Infos

N°5

édito

Je tiens avant tout comme le veut la tradition à vous souhaiter une très belle et heureuse année 2022.

Ce début d'année ressemble malheureusement au précédent avec une crise sanitaire qui nous accapare au quotidien. La période n'est pas simple mais il faut garder le moral.

En cette période de vœux, je souhaite adresser mes remerciements à tous ceux qui œuvrent au quotidien pour Soubise, l'équipe municipale, les agents municipaux, les bénévoles des associations, nos commerçants et artisans, et je veux surtout adresser mon soutien à l'ensemble des personnels soignants. La période n'est pas facile, notamment pour le personnel hospitalier, alors tenez bon!

Cette année 2022 va nous permettre d'avancer sur les différents projets engagés, toujours avec comme objectif d'améliorer la qualité de vie. Nous continuerons à animer Soubise afin de rendre notre commune attractive mais aussi pour favoriser des temps de rencontre entre vous pour améliorer le bien-vivre ensemble.

Si nous vivons dans une commune plutôt calme bien heureusement, je voudrais malgré tout dire que nous ne laisserons rien passer en matière d'incivilités. J'ai pu constater récemment des vols de fleurs ou de décorations de Noël, mais aussi des voitures vandalisées. Tout cela n'est pas acceptable dans notre commune.

Vous l'aurez compris, pour continuer à maintenir un cadre de vie agréable à Soubise, c'est un savant mélange entre à la fois des règles claires à respecter et des projets innovants pour que notre commune garde son dynamisme.

Belle et heureuse année à toutes et à tous.



Lionel Pacaud
Maire de Soubise

Retrouvez la vidéo

des vœux 2022 du Maire de Soubise sur  YouTube
"Vœux du Maire de Soubise 2022"



Retrouvez-nous sur le site internet

soubise.fr  

Directeur de publication : Lionel PACAUD
Rédactrice en chef : Virginie BAUMARD
Maquette, mise en pages et photo de couverture : 
Dépôt légal : Janvier 2022
Tirages : 1300 exemplaires par Estuaire Impression
Saint Nazaire sur Charente
Mairie de SOUBISE
2, rue du 18 juin 1940
17780 SOUBISE
05 46 84 92 04
mairie@soubise.fr

Soubise info n°5

1



ON EN PARLE p.3

- La Poste à Soubise
- Une conseillère numérique

QUALITÉ DE VIE p.4

- Liste des associations
- Les différents modes de communication
- Les élus sont à votre écoute
- Trotinettes électriques
- Le Recensement
- France Alzheimer
- Les chiens de catégorie 1 et 2
- Personnel Communal

À VOS CÔTÉS p.9

- La Taxe d'habitation
- Conseil des jeunes
- Soubise solidaire
- Urbanisme : Formalités administratives
- Du nouveau à Soubise
- Conseil des sages

VIE ASSOCIATIVE p.13

- Gestion des déchets
- Le bénévolat
- L'APES
- Halloween
- Téléthon

EN BREF p.16

- Noël
- Cérémonie du 11 novembre
- 6 jours de trottinette
- Le saviez vous ?
- Jeux concours
- Expression du groupe minoritaire

Horaires de la mairie

Lundi - Mardi - Jeudi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Mercredi : 8h30 à 12h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h00

Communauté d'agglomération Rochefort Océan

3, Av Maurice Chupin - Parc des Fourriers à Rochefort

BP 50224 - 17304 Rochefort Cedex

05 46 82 17 80 - 05 46 99 76 30

SEJI

ZI du Chemin Vert - 17780 SOUBISE

05 46 83 76 93

LA POSTE

Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

9 place Verdun - 17780 SOUBISE

36 31 (numéro non surtaxé)

Assistante sociale

Horaires : Mardi, Mercredi et Jeudi de 9h à 12h

Sur rendez-vous

Permanence dans les bureaux de la mairie

05 46 87 27 57

La Poste à Soubise

A COMPTER DU 3 JANVIER 2022, NOTRE OFFRE EVOLUE POUR MIEUX VOUS SERVIR.

ACCUEIL AU GUICHET – 6 JOURS SUR 7 & CONSEIL BANCAIRE 2 JOUR PAR SEMAINE...

. du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

. jeudi et vendredi sur prise de rendez-vous, conseil en Banque et Assurances.

... **ET, L'APRES-MIDI, SERVICES A DOMICILE LORS DE LA TOURNEE DU FACTEUR.**

Pour répondre à des besoins postaux l'après-midi, vous pouvez faire appel à votre facteur lors de sa tournée. Découvrez ces services !

Acheter vos produits postaux directement auprès de votre facteur : timbres, enveloppes prêtes à poster, emballages colis, stickers de suivi des envois. S'il ne dispose pas de ce dont vous avez besoin, il prend vos commandes lors de son passage à domicile, les prépare à son retour au guichet et vous les livre le lendemain.

Bénéficiaire du service de collecte du courrier à domicile (pour les personnes vulnérables). Il suffit d'en faire la demande auprès de votre facteur ou d'apposer un petit mot sur votre boîte aux lettres lui indiquant qu'un courrier sera à récupérer lors de son prochain passage.

Vous faire livrer des espèces à domicile (service ALLO FACTEUR) : A voir avec votre mairie !

Vous êtes titulaire ou co-titulaire d'un Compte Courant Postal ? Votre facteur peut vous livrer des espèces à domicile à hauteur de 150 euros par personne et par semaine. Il suffit d'en faire la demande préalable à votre mairie qui reviendra vers La Poste pour organiser la distribution.

DEPUIS CHEZ VOUS, LES SERVICES POSTAUX SUR INTERNET ET PAR TELEPHONE.

Vous êtes absent en journée ? Vous êtes équipé d'un ordinateur connecté à Internet et d'une imprimante, d'un téléphone mobile ? Accédez facilement et simplement aux services postaux en ligne depuis laposte.fr :

- . Imprimer des timbres depuis chez vous
- . Envoyer une lettre en ligne
- . Envoyer une lettre recommandée depuis votre boîte aux lettres normalisée
- . Envoyer un colis en France métropolitaine depuis votre boîte aux lettres
- . Simplifier et sécuriser vos démarches administratives en ligne avec L'Identité Numérique.



Les services de La Poste sont accessibles à distance sur Internet et par téléphone :

- . pour toute question relative au Courrier-Colis www.laposte.fr
- 36 31 pour les particuliers et 36 34 pour les professionnels (service gratuit + prix de l'appel)
- . pour tout conseil et toute opération avec La Banque Postale ; www.labanquepostale.fr
- 36 39 (service 0,15€/min + prix de l'appel)

Une conseillère numérique dans votre commune.....

Comme 4000 autres de ses confrères conseillers numériques, Johanna a été recrutée dans le cadre du projet France Relance dans le but d'accompagner gratuitement les Français dans leur utilisation du numérique.

Sa mission principale est de vous guider dans la prise en main des différents équipements numériques (utilisation de votre tablette, smartphone ou ordinateur), vous aider à vous repérer dans cet environnement, gérer vos mails, installer des applications, créer et ranger vos dossiers...

De plus, votre conseillère numérique a un rôle d'accompagnatrice à jouer pour vous faciliter certains usages tels que : la réalisation de vos démarches administratives en ligne, l'utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication, la réalisation d'achats depuis internet...

En tant qu'utilisateur, vous pouvez également bénéficier de cet accompagnement si vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'une formation (effectuer une recherche, postuler à une annonce, créer un CV...), si vous souhaitez accompagner votre enfant (scolarité, usages addictifs du numérique...).



Vous vous sentez dépassé(e) par toutes ces nouveautés ou vous avez simplement besoin d'un accompagnement pour une démarche bien particulière ou gagner en autonomie n'hésitez pas à contacter Johanna votre conseillère numérique au : 07.86.22.48.42

Permanence à la médiathèque de Soubise : le jeudi sur rendez-vous.

Liste des associations :

- .ART D'ICI
- .ASSOCIATION COMMUNALE CHASSE AGRÉÉE
- .ASSOCIATION CULTURELLE DE SOUBISE
- .ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS
- .ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE SOUBISE
- .ASSOCIATION SOUBISIENNE DE BADMINTON
- .AU FIL DU PATCH
- .CAP LUDIQUE
- .CHAÎNE DE SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE DU CANTON DE SAINT AGNANT
- .CLUB NAUTIQUE DE SOUBISE
- .CLUB DE POKER
- .CLUB SOUBISIEN DES RETRAITÉS
- .COMITÉ DES FÊTES
- .FOOTBALL ENTENTE SOUBISE PORT DES BARQUES
- .GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
- .JUDO CLUB DE SOUBISE
- .KDANSE
- .LA MESNIE DE L'OZINE
- .LE COCHONNET SOUBISIEN
- .LE THÉÂTRE DES EMBRUNS
- .LES RÊVEURS DU TEMPS
- .TENNIS CLUB SOUBISIEN
- . TRAIT D'UNION INTERCOMMUNAL
- .YODAN CLUB
- .YOGA



De nombreuses associations soubisiennes œuvrent pour l'intérêt des habitants et contribuent à la dynamique de la commune.

Les bulletins municipaux sont publiés en janvier, au printemps et à la rentrée. Si votre association souhaite y diffuser une information au cours de l'année, merci de bien vouloir nous faire parvenir un résumé en quelques lignes que nous intégrerons au bulletin suivant.

Les différents modes de communication de notre municipalité

- Instagram : [Soubiseinfos](#)
- Facebook : [Soubise infos](#)
- Lettre d'information par mail : pour s'inscrire, voir ci-dessous
- Site Internet : [soubise.fr](#)
- Bulletin communal

Pour obtenir en direct les infos utiles de notre commune par mail, il vous suffit :

- soit d'aller sur la page d'accueil du site internet de la Mairie où vous trouverez le formulaire d'inscription rapide à compléter en ligne : <http://www.soubise.fr>
- soit de scanner le QR Code ci-contre pour arriver directement sur le formulaire d'inscription.



Besoin d'un renseignement ?
Contactez-nous à l'adresse mail suivante : soubiseinfo@gmail.com ou par téléphone au 05.46.84.92.04.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » modifiée par l'ordonnance du 12 décembre 2018, vous pourrez vous désinscrire à tout moment, soit à partir de la lettre d'information reçue, soit par mail envoyé à l'adresse suivante : soubiseinfo@gmail.com



N'hésitez pas à nous faire connaître vos prochaines animations.

Martine DROMER
Adjointe à la Communication
m.dromer@soubise.fr

Les élus sont à votre écoute :

Maire

PACAUD Lionel
l.pacaud@soubise.fr

1er Adjoint

Adjoint à l'Urbanisme, aux bâtiments
et à la Transition Ecologique
LOUVRIER Franck
f.louvrier@soubise.fr

2ème Adjointe

Adjointe aux Finances
DROMER Martine
m.dromer@soubise.fr

3ème Adjoint

Adjoint à la Voirie
LAULANET Jérôme
j.laulanet@soubise.fr

Ludovic DA SILVA ayant quitté la commune, **Michael BASTIEN**, a été appelé à le remplacer parmi les conseillers municipaux. Son poste de 3ème adjoint a quant à lui été attribué à **Jérôme LAULANET**. Nous souhaitons la bienvenue à Michael BASTIEN au sein du Conseil Municipal et la meilleure réussite possible à Jérôme LAULANET dans ses nouvelles fonctions.



Jérôme Laulanet



Michael Bastien

4ème Adjointe
Adjointe à la Culture, l'Animation
et à la Vie Associative
GRIZON Aurélie
a.grizon@soubise.fr

5ème Adjoint
Adjoint aux Infrastructures
CHARTOIS Jean Yves
jy.chartois@soubise.fr

6ème Adjointe
Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires scolaires
et aux Affaires sociales
HENIN Angélique
a.henin@soubise.fr

Délégué en charge de la Sécurité,
des Commerçants et de la Qualité de Vie
ABGRALL Philippe
p.abgrall@soubise.fr

Trottinettes électriques: rappel de la réglementation

également valable pour les monoroues, gyropodes, hoverboards ...

En agglomération (Partie 1 , la suite dans votre prochain bulletin) :

L'utilisateur doit circuler sur les pistes cyclables. En l'absence de pistes cyclables, il peut circuler :

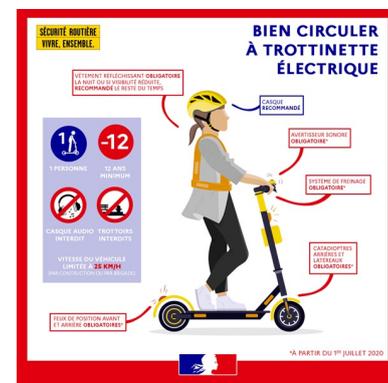
- Sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h,
- Sur les aires piétonnes: Zone située en agglomération et réservée à la circulation des piétons, à condition de rouler à une allure modérée (6 km/h) et de ne pas gêner les piétons. La circulation sur les trottoirs est interdite, sauf si le maire l'autorise. Dans ce cas, l'utilisateur doit circuler à une allure modérée (6 km/h) et ne pas gêner les piétons. Le stationnement sur les trottoirs est autorisé, à condition de ne pas gêner les piétons. Toutefois, le maire peut décider de l'interdire.

L'utilisation est également autorisée sur les voiries privées (par exemple, chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée).

L'utilisateur doit être âgé d'au moins 12 ans et rouler à une vitesse maximum de 25 km/h. L'engin ne peut pas transporter plusieurs personnes en même temps.

Le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro-réfléchissant en cas de circulation la nuit ou de visibilité insuffisante la journée. Depuis le 1er juillet 2020, votre engin doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux.

Attention : pour votre sécurité, le port du casque est conseillé.



Philippe ABGRALL

p.abgrall@soubise.fr

Délégué en charge de la Sécurité

Le Recensement

Madame, Monsieur,
Vous allez être recensé(e) cette année. Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la



population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement. Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Votre maire

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion vous seront envoyés par courrier ou vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est gratuit : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Le recensement : comment ça marche ?

France Alzheimer



Comment ? En portant et en faisant connaître notre symbole dédié à la solidarité envers la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées. C'est une manière délicate de dire aux personnes malades « oui je te comprends et te respecte dans ta dignité humaine ».

Il est fondamental de permettre aux personnes malades et à leurs proches de ne pas abandonner l'espace public et de continuer à mener leurs activités, entourés de personnes attentives et rassurantes. Faites un don à l'association départementale :



France Alzheimer Charente Maritime
116, cours Paul Doumer à Saintes
Tél : 05 46 92 25 18

Email : francealzheimer17@gmail.com
Site internet : www.francealzheimer.org/charentemaritime/

Les dons et cotisations sont déductibles des impôts sur le revenu à hauteur de 66% puisque France Alzheimer est reconnue d'utilité publique.



Les chiens de catégorie 1 et 2 dits « chiens dangereux »

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux (article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé ! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime).

Les chiens de catégorie 1 :

Il s'agit des « chiens d'attaque ». La catégorie 1 se compose de 3 types (chiens assimilables à une race de par leurs caractéristiques morphologiques et non-inscrits dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) :

Chiens de **type** American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier), également appelés « pit-bulls » ;

Chiens de type Mastiff, également appelés « boerbulls » ;

Chiens de type Tosa.

L'objectif de la loi étant de limiter le nombre de chiens de catégorie 1, toute acquisition, cession à titre onéreux ou gratuit, introduction ou importation sur le territoire français est interdite et passible de 6 mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende d'après l'article L215-2 du Code rural et de la pêche maritime.



Le permis de détention :

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de

détention. A défaut, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Les chiens de catégorie 2 :

Il s'agit des « chiens de garde et de défense ».

La catégorie 2 se compose de 3 races (inscrites dans un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et 1 type :

Chiens de **race** American Staffordshire terrier (anciennement Staffordshire terrier) ;

Chiens de race Rottweiler ;

Chiens de type Rottweiler ;

Chiens de race Tosa.

Pour en savoir plus : contacter votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations (DDPP) ou la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

	Chiens de catégorie 1	Chiens de catégorie 2
Obligations		
Identification	Obligatoire	Obligatoire
Vaccination contre la rage	Obligatoire	Obligatoire
Stérilisation	Obligatoire	Non obligatoire
Assurance responsabilité civile	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'un permis de détention*	Obligatoire	Obligatoire
Possession d'une attestation d'aptitude	Obligatoire	Obligatoire
Évaluation comportementale du chien	Obligatoire	Obligatoire
Restrictions		
Acquisition	Interdit	Autorisé
Cession à titre onéreux ou gratuit	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit cédé avec un certificat vétérinaire mentionnant la catégorie du chien
Importation ou introduction sur le territoire français	Interdit	Autorisé
Accès aux lieux publics, transports en communs et locaux ouverts au public	Interdit	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Accès à la voie publique et aux parties communes des immeubles collectifs	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure	Autorisé à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
Voyage en avion	Interdit	Autorisé (uniquement sur les vols Air France et les vols de fret)

Source : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Philippe ABGRALL

p.abgrall@soubise.fr

Délégué en charge de la Sécurité

Personnel Communal

Sébastien Ringeon : *Directeur Général des Services*

Depuis combien de temps travaillez-vous au sein des services municipaux ?

S : Cela fait deux ans et demi que j'occupe pour la commune de Soubise.

En quoi consistent vos tâches quotidiennes ?

S : L'exercice de ma fonction est placé sous l'autorité du maire, j'assure la direction de l'ensemble des services de la commune et j'en coordonne l'organisation. Sur le plan de l'exécution des tâches je suis en charge des ressources humaines, de l'urbanisme, du service scolaire et du budget.

Je suis assisté de deux collaboratrices au niveau de l'administration générale et de plusieurs techniciens qui interviennent au sein de différents services – services techniques, services scolaires, culture.

Qu'est-ce qui vous rend particulièrement fier dans le travail que vous accomplissez ?

S : Je suis particulièrement attaché aux valeurs de la République. Au-delà de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, il est nécessaire, pour mener à bien le projet de cette république, d'aborder le sujet de l'intérêt collectif. J'ai l'opportunité d'orchestrer avec les élus de la commune, la mise en musique de cet intérêt collectif, de ce partage et de ce vivre ensemble. L'action publique est la combinaison d'un travail commun entre les élus, les techniciens et les administrés.

Ma fierté repose en cette collaboration et en cette relation étroite avec l'ensemble des parties prenantes de la vie de notre cité.

Comment décririez-vous Soubise et ses habitants en quelques mots ?

S : Soubise est une ville à la convergence entre la sérénité des lieux, la beauté des paysages et le sens de l'accueil. C'est un plaisir sans cesse renouvelé de déambuler dans les anciennes venelles et de se laisser surprendre par la magie qui s'opère à chaque saison. Le charme de Soubise ne serait rien sans ses habitants qui ont un véritable sens de l'accueil, du partage et de la cohésion.



Nouvel agent à la commune

Maxime Lienhart : *Entretien des Espaces verts*

Depuis combien de temps travaillez-vous au sein des services municipaux ?

M : J'ai fait mon apprentissage il y a 6 ans à Soubise et depuis peu, j'ai été recruté pour rejoindre l'équipe technique.

En quoi consistent vos tâches quotidiennes ?

Je m'occupe des espaces verts : la tonte, la taille des arbres et arbustes, le ramassage des feuilles et également des poubelles.

Qu'est-ce qui vous rend particulièrement fier dans le travail que vous accomplissez ?

M : Je suis fier quand je vois le résultat de mon travail dans le village.

Comment décririez-vous Soubise et ses habitants ?

M : Soubise est une ville où l'on trouve de nombreux commerces de proximité, tout ce dont on a besoin. C'est aussi une ville qui évolue constamment.

Conseil des jeunes

Composition

MALITE Kléane
 BIANCHI Anaël
 LEBLANC Théo
 LOUVRIER Gabriel
 LESIMPLE-METRAL Léa
 DÉCOMPS-BLANCHET Bastian
 GUILLOUX Maël
 GRIZON Thomas
 RINGEONNEAU Eloise



Après réception et examen des dossiers de candidature, le Conseil des Jeunes a été créé en fin d'année. Pour rappel, il a pour objectifs:

- .Être un espace de paroles pour l'identification des besoins et souhaits des jeunes.
- .Recueillir et relayer les idées et souhaits de tous les jeunes de la commune qu'ils représentent.
- .Elaborer des projets
- .Créer un lieu d'expression des jeunes soubisiens.
- .Faire participer les jeunes à la vie de la commune.
- .Favoriser les débats et les échanges.
- .Améliorer la vie au sein de la commune à travers la mise en place et le suivi de projets.
- .Développer les relations intergénérationnelles.
- .Proposer des actions liées au développement durable.

Angélique HENIN
 Adjointe - Action sociale
 a.henin@soubise.fr



SOUBISE Solidaire

Afin de prévenir les difficultés que pourraient rencontrer les personnes les plus vulnérables de la commune, à travers des événements exceptionnels tels que la canicule, les pandémies...

Nous avons mis en place un recensement nominatif des personnes fragiles et isolées.

Chaque personne recensée est inscrite sur un registre "sécurité d'urgence" validé par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Cette action s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans, en situation de handicap ou isolée.

L'inscription sur ce registre ne relève pas d'une obligation pour les personnes concernées mais d'une démarche volontaire et facultative à leur demande ou suite à la requête d'un tiers.

Il est à noter que toutes les informations collectées sont strictement confidentielles et que le service est gratuit.

N'hésitez pas à nous contacter en Mairie.

Angélique HENIN - Adjointe - Action sociale
 a.henin@soubise.fr

URBANISME : Formalités administratives

Permis de construire, déclaration préalable de travaux...

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme : Plan local d'urbanisme (PLU) et règlement de lotissement notamment. La demande d'urbanisme est à adapter en fonction de la nature et de l'importance de vos travaux et du lieu du projet (en fonction du zonage).

Avant de vous engager dans votre projet, consultez le PLU sur le site internet de la commune www.soubise.fr.

Si votre projet est construit :

- **dans un lotissement** de moins de 10 ans : vous devez vous référer au règlement du lotissement qui vous a été fourni lors de l'acquisition foncière. A défaut, il est consultable en mairie.
- **hors lotissement** : il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour vérifier l'éligibilité des travaux en fonction des textes applicables.



•Affichage obligatoire

Pour tous vos travaux soumis à autorisation d'urbanisme, après réception de l'accord, un affichage réglementaire est à effectuer sur la parcelle, de manière visible, pendant au moins 2 mois et pendant toute la durée des travaux.

En l'absence d'affichage, le droit de recours des tiers est de 6 mois après exécution des travaux.

•Ouverture de chantier

La déclaration d'ouverture de chantier concerne les permis de construire. Elle est obligatoirement adressée en Mairie dès le commencement des travaux. (Formulaire Cerfa n° 13407*03)

•Fin des travaux

A l'achèvement complet des travaux, une déclaration d'achèvement des travaux (DAACT) est à déposer en mairie, ce qui permet de vérifier la conformité des travaux. (Formulaire Cerfa n° 13408*05)

Plus d'infos sur service-public.fr (démarches, formulaires...)

Sébastien RINGEONNEAU
Directeur Général des Services

Le service urbanisme de la commune de Soubise est ouvert au public
les mardis et jeudis matin de 8h30 à 12h00
Vous pouvez demander un rendez-vous en appelant le 05 46 84 92 04

Du nouveau à Soubise



Salon C' dans l'HAIR
3 rue Henri drouet
17780 SOUBISE
05 46 83 32 37

Quels services proposez-vous?

Je suis coiffeuse mixte visagiste, je vous propose: mèches, balayage, couleur, permanente hommes /femmes, lissage, coupes hommes, femmes ,enfants, chignons mariages et soirées, soin botox /repigmentant. J'utilise une gamme française, 93% à 99% naturelle.



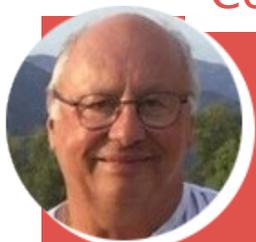
Pouvez-vous vous présenter en quelques mots?

Forte d'une expérience de plus de 25 ans dans la coiffure, j'ai la chance d'exercer un métier passion et il était temps pour moi à l'approche de mes 40 printemps de pouvoir voler de mes propres ailes et d'ouvrir mon propre salon.

Pourquoi avoir choisi de vous installer à Soubise?

Domiciliée dans la commune depuis 2005, je ne me voyais pas ailleurs qu'au port de Soubise. Je trouve cet endroit calme et reposant. C'est d'ailleurs l'effet que j'ai voulu retransmettre dans l'univers de mon salon, où je vous attends avec impatience.

Conseil des sages



Rôle du Conseil des Sages :

- renforcer le dialogue entre les élus de la commune et les seniors.
- apporter des idées à débattre au Conseil Municipal.
- informer les seniors sur les projets municipaux et leur permettre de s'exprimer et de donner leurs avis.
- faciliter, grâce à ses propositions, l'amélioration des conditions de vie de la population.
- participer au lien social et favoriser le dialogue et les actions intergénérationnelles (Conseil des jeunes).

Le conseil des Sages est constitué de 14 membres, ils ont pour projets :

- Mise en place de la commission "sécurité routière"
- Difficultés de stationnement et insécurité près des écoles
- Formation aux gestes de « premiers secours »
- Etude pour la création d'un parcours de santé à Soubise.
- Orienter un peu plus nos actions envers les anciens de Soubise pour qu'ils racontent leur vie soubisienne lorsqu'ils étaient jeunes et peut-être en faire des inclusions dans le Soubise Infos.
- Proposition d'embellissement du « quartier du port »

- Aménagement d'un parc de jeux pour les jeunes enfants (structure, bac à sable, etc....) localisation à voir, près du skate parc ou de l'aire de camping-car ?

- Mettre en place un trombinoscope des membres. Quelles sont les raisons qui vous ont motivé à rejoindre ce conseil et à en prendre la présidence ? A mon arrivée à Soubise en 2014, j'ai été nommé Président de l'assemblée syndicale du lotissement du Midi (où j'habite) ainsi que celui de la Clé des Champs. Cela m'a permis de me rendre utile auprès des colotis. Maintenant que les travaux arrivent à leur fin, j'ai eu envie de m'inscrire au Conseil des Sages et pourquoi pas de sa présidence afin d'exercer un rôle dans la vie locale.

Quel regard portez-vous sur le futur Conseil des jeunes ?

Bien que je ne connaisse pas encore la formation de ce conseil, il est évident pour ma part que des échanges constructifs seront les bienvenus car les jeunes ont beaucoup d'idées.

Comment les soubisiens peuvent-ils vous transmettre des propositions ou des suggestions ?

. un courriel dédié au conseil des Sages : ganesh17@orange.fr

Jean-Yves BERTRAND
Président du conseil des sages



Gestion des déchets CARO

Depuis 2006, la Communauté d'agglomération distribue des composteurs sur son territoire. Plus de 5 000 foyers sont déjà équipés. Épluchures de légumes, marc de café, tailles de haies, tontes de pelouses, feuilles mortes,... presque tous vos déchets verts et environ 20 % de vos déchets ménagers sont transformables en compost. Dans cette démarche de valorisation des déchets, la Communauté d'agglomération vous accompagne et vous fournit gratuitement un équipement de compostage (composteur + bio seau). Vous pouvez vous procurer votre composteur:

- au siège de la CARO, aux ateliers techniques, 6 avenue Maurice Chupin à Rochefort les lundis matin;
 - auprès de votre commune
- Merci de vous munir de votre facture de Redevance et d'une pièce d'identité.**

Pourquoi composter ?

Pour réduire le volume de vos déchets

En moyenne cette dernière est composée d'environ 20 % de déchets organiques.

On les utilise pour fabriquer de l'engrais.

Pour disposer d'un produit naturel pour ses plantes et son jardin

Réalisé à partir de vos déchets verts ou ménagers, le compost constitue un terreau d'excellente qualité sans aucun coût de production. Il enrichira la terre de votre jardin comme celle de vos jardinières.

Déchetteries :

Échillais
1er avril - 30 septembre : du lundi au samedi - 9h30 - 12h et 14h30 - 19h
1er octobre - 31 mars : du lundi au samedi - 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30

Saint-Nazaire sur Charente
Lundi à jeudi : 8h - 12 h.
Vendredi et samedi : 8h - 12h et 14h - 18h

Service Environnement et
Gestion des déchets
Agglomération Rochefort
Océan
3 avenue Maurice Chupin
- Parc des Fouriers
CS 50224 - 17304 Rochefort Cedex

Contactez-nous
au N°vert de la CARO 0 800 085 247

du lundi au vendredi de 9h à 12h (appel gratuit depuis un poste fixe)
par mail sur redevance@agglo-rochefortocan.fr

Le bénévolat

Et si je donnais une heure par mois pour aider un voisin ?

Initiée par Sylvie Marcilly, présidente du département de la Charente-Maritime, Alexandre Grenot, son vice-président en charge de la citoyenneté et Atanase Périfan, créateur de la Fête des Voisins et de Voisins Solidaires, l'Heure Civique permet de participer à une action organisée de solidarité dans le quartier ou d'aider, de manière informelle, un voisin qui en a besoin.



Une heure par mois ? Chacun d'entre nous peut le faire !

Le rythme de vie de tous ne permet pas toujours de nous engager dans la durée. C'est pourquoi, nous avons imaginé *lheurecivique.charente-maritime.fr*. Simple, près de chez soi et sans contrainte, vous pouvez choisir les gestes de solidarité qui vous conviennent ! L'essentiel est de renforcer le lien, notre bien le plus précieux...

Que ce soit pour aider les plus démunis, faire des courses pour des voisins ou encore aider dans des démarches administratives chaque minute est utile !



L'heure CIVIQUE

charentaise-maritime

Inscriptions sur:

<https://lheurecivique.charente-maritime.fr/>

N'hésitez pas à nous envoyer un mail à soubiseinfo@gmail.com

Si vous souhaitez être mis en relation avec une association de la commune!

L'association « Voisins Solidaires » est à l'origine de la Fête des Voisins (10 millions de participants en France). Elle développe tout au long de l'année des actions pour développer les solidarités de proximité, en complément des solidarités institutionnelles et familiales.

Durant le confinement, nous avons lancé le kit « Coronavirus - Et si on s'organisait entre voisins ? » pour faciliter l'entraide de voisinage. Il a été téléchargé plus d'un million de fois.

A travers l'Heure Civique, elle souhaite impulser une dynamique de mobilisation solidaire dans nos immeubles, nos lotissements ou nos villages.

L'APES

Tout d'abord, tous les membres du bureau vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022.

L'assemblée générale organisée en septembre a vu l'arrivée de 3 nouveaux membres dans le bureau (11 membres). Bienvenue à eux !

Nous avons pu organiser sur cette fin d'année 2021 plusieurs manifestations :

- une boum d'Halloween le dimanche 31 octobre
 - une vente de chocolats de Noël en partenariat avec Jeff de Bruges
 - pour le Téléthon : une vente de gâteaux à la sortie de l'école ainsi qu'une vente d'objets personnalisés lors du repas du Téléthon à la salle des fêtes
 - une collecte de denrées alimentaires par le biais des enfants de l'école pour la Banque Alimentaire.
- Nous remercions infiniment tous les parents qui répondent toujours présents aux manifestations que nous organisons.

Pour 2022, si la situation sanitaire le permet, nous organiserons :

- le carnaval de Printemps à la salle des fêtes le vendredi 8 avril dès la sortie de l'école
- un « Vide ta chambre » le dimanche 8 mai dans la cour de l'école
- la kermesse de l'école qui pour la première fois aura lieu un samedi. Ce sera le samedi 11 juin à partir de 16 heures dans la cour de l'école. Un repas le soir vous sera proposé.

Nous espérons vous voir nombreux !



Téléthon

Cette année encore, plusieurs associations, commerces et bénévoles se sont mobilisés à l'occasion du Téléthon.

Un grand merci à :

- . L'APES
- . Le Comité des fêtes
- . La Gym volontaire
- . Le cochonnet soubisien
- . L'association culturelle
- . Au fil du patch
- . Art d'ici
- . Judo Club de Soubise
- . Soubise Tennis Club
- . Kdanse
- . Le foyer des tournesols
- . Intermarché Soubise
- . Pizzeria Quai 971
- . La boulangerie
- . Le pétrin des gourmands
- . Danet Dance



Un repas a été organisé le samedi 27 novembre. Claude et Bernard, les cuisinots bénévoles, ont préparé un pot au feu servi aux 210 personnes présentes. Plusieurs animations ont ponctué la soirée, qui ont permis de récolter 1400€. Enfin, le DJ Danet Dance a encouragé, gracieusement, les danseurs présents à enflammer le dancefloor! De plus, le Tennis Club a fait une animation, la gym volontaire une marche et le foyer des tournesols une vente de sapins en bois pour récolter des fonds.



Le club de patchwork «Au fil du Patch», était heureux cette année encore de participer à la tombola. Nous avons créé plusieurs ouvrages et beaucoup d'associations sont venues grâce à leurs lots, améliorer ce tirage.

Nous avons récolté la somme de : 370 € au profit du Téléthon.

Très belle année 2022 à tous.

Françoise BASSON
Secrétaire "Au Fil du Patch"

Halloween

Après-midi "enquête géante" dans les rues de Soubise, organisée par la mairie avec le soutien de l'association CAP LUDIQUE.

Merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'animation " Sur les traces de Jack" et à tous les petits et grands venus résoudre cette enquête (et se faire peur!).



Halloween 2021

Enquête

Peur

Nous avons organisé le dimanche 31 octobre 2021, en association avec la mairie de Soubise et le club de Tennis, une boum déguisée à la salle des fêtes. L'animation était offerte par Danet Dance (Tony).

Au programme : musique, petites douceurs (boissons, crêpes, beignets, pop corn et barbe à papa) sans oublier les stands de jeux créés conjointement par le club de Tennis et l'accueil périscolaire de Soubise.

Nous remercions tous les enfants et parents qui ont répondu présents et sont venus nous voir ce jour-là.

L'APES

Noël.....



A l'occasion des fêtes de fin d'année, plusieurs actions et animations ont été mises en place :

La distribution des " douceurs de Noël à nos aînés "

Comme chaque année, pour Noël, la mairie offre des « douceurs » aux personnes âgées de plus de 70 ans.

La distribution d'environ 300 boîtes « Soubise » a été effectuée à domicile par Monsieur le Maire et ses adjoints qui se sont mobilisés pour faire perdurer cette tradition dans le respect du protocole sanitaire.



La collecte de boîtes de Noël pour les plus démunis, qui ont été distribuées par la " Chaîne de solidarité alimentaire du canton de St Agnant " (SACA), partenaire de La Banque Alimentaire de Charente-Maritime.

Marché de Noël, organisé par l'Association Art d'Ici, les 11 et 12 décembre 2021 à la salle des fêtes.



La distribution d'un cadeau par le Père Noël aux 212 élèves de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Les enfants avaient le choix entre un livre et un jeu de société.



Photos distribution cadeaux : Véronique Le Goffic



Soubise info n°5

Hommage aux soubisiens « morts pour la France »



Cérémonie du 11 novembre 2021



Cérémonie du 11 novembre 2021



Cérémonie du 11 novembre 2021

À la fin de cette commémoration, un soubisien, Robert VAUDON, a été décoré de la Croix du Combattant.

6 jours de trottinette

Cette 19ème édition des 6 jours de trottinette aura lieu du 19 au 25 juin.

Après plusieurs semaines d'entraînement, et entourés de leurs familles, les jeunes coureurs nés en 2010 ou 2011 s'élanceront sur les sept étapes réparties sur différentes communes qui composent notre territoire. Cette course se passe dans une ambiance de convivialité avec de bons moments partagés et pendant lesquels se tissent des liens d'amitié entre les habitants, les élus et les associations des différentes communes visitées.

Le Trait D'Union Intercommunal



adhésion

ANNÉE 2022

Trait D'Union Intercommunal

ATTENTION !

L'adhésion à l'association est obligatoire pour participer à nos animations (Nécessité par des dispositions réglementaires)

LES TARIFS

L'adhésion est valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

- ♦ 5 € / adulte
- ♦ 2 € / enfant (moins de 16 ans)

VOS DROITS

- ♦ Donne accès aux animations « Trait D'Union Intercommunal »
- ♦ Donne le droit de vote à l'Assemblée générale de l'association pour 16 ans et +
- ♦ Donne droit aux tarifs adhérents lors des manifestations ponctuelles

adhésion

À l'association
Trait D'Union Intercommunal

ANNÉE 2022

J'adhère à l'association
« Trait d'Union Intercommunal »

TARIFS

5 € / adulte
2 € / enfant (moins de 16 ans)

Nombre d'adultes : ... x 5 € = €
Nombre d'enfants : ... x 2 € = €

TOTAL = €

SVP pour votre adhésion, merci de faire 1 chèque distinct de votre inscription à l'activité ci-contre

NOM/PRÉNOM(S)	Année de naissance

ADRESSE :

TÉL :

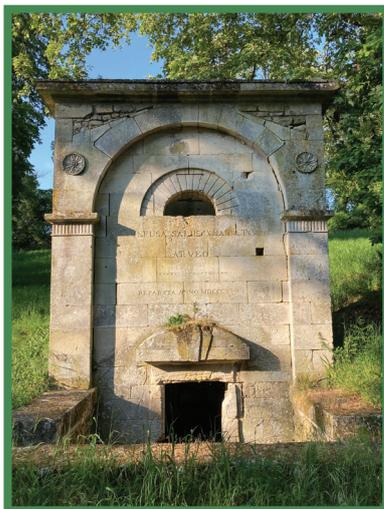
MÉL : (SVP veuillez écrire lisiblement. Merci)



LE

Saviez

Vous?



L'usage des eaux ferrugineuses (riches en fer) de la fontaine de La Rouillasse paraît très ancien.

Bégon, l'intendant de Rochefort de 1688 à 1710, le recommande à ses contemporains. Située près du Moulin Neuf, le long de

La Fontaine de la Rouillasse

la route menant à Moëze, la fontaine de La Rouillasse fut ensuite aménagée par ses propriétaires successifs: bassins, allée d'arbres et bosquets.

Un édifice y a été construit au début du dix-neuvième siècle : sur l'un des murs, on peut lire un poème consacré aux bienfaits des eaux de cette fontaine.

*A la naïade bienveillante
Dont l'urne épanche ici ses eaux,
Venez, Humanité souffrante,
Demander des termes à vos maux.
Et bientôt sa douce influence,
Exerçant sur vous ses effets,
Aura comblé votre espérance
Et vous bénirez ses bienfaits.*

Dans les années 90, la fontaine a été sauvegardée et mise en valeur par la Société culturelle de Soubise et la commune.

Virginie BAUMARD
Conseillère municipale

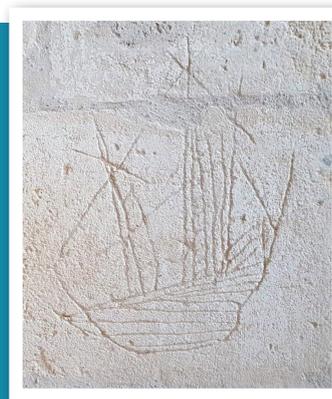
JEUX CONCOURS



Reconnaissez-vous cet endroit ?
Lors de vos balades dans Soubise,
peut-être l'avez-vous déjà croisé...

Mais où se trouve-t-il ?

Si vous pensez avoir trouvé, envoyez-nous votre réponse à soubiseinfo@gmail.com et le plus rapide gagnera un petit lot !



Félicitations aux gagnants précédents

SOUBISE
Infos N°4

Mme Blandine Poupart

SOUBISE
Infos N°3

Maëlys Dunatte



Expression du groupe minoritaire

- Chers Soubisiennes et Soubisiens,
- Nous vous adressons nos vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de joie et de réussite pour cette nouvelle année.
- Nous poursuivrons notre engagement et resterons vigilants sur tous les dossiers qui engagent l'avenir de Soubise fortement impacté par la crise sanitaire certes mais aussi par l'attente de concrétisation de projets importants notamment dans le domaine de la santé et dans la pérennité de la qualité des services de proximité pour tous.
- Plus que jamais cette crise sanitaire nous enseigne collectivement que les valeurs de solidarité et d'écoute doivent être le fil conducteur des actions des élus de la commune.
- Nous vous souhaitons, tous les trois, pour l'année 2022, une année porteuse d'espoir.
- Bonne année

Emmanuelle, Philippe, Murielle



SOUBISE Infos



NUMEROS D'URGENCE
SAMU 15
POMPIERS 18
GENDARMERIE 17
NUMERO D'URGENCE
EUROPEEN 112



SOS TRAUMA
1 rue Toufaire,
RDC à Droite
17300 Rochefort
06 51 94 42 74



**CENTRE
ANTI-POISON
CENTRE HOSPITALIER DE
ROCHEFORT**
1 Avenue de Bélignon
17300 ROCHEFORT
05 46 88 50 50
05 56 96 40 80

soubise.fr
2, rue du 18 juin 1940
17780 SOUBISE
05 46 84 92 04
mairie@soubise.fr

